



Ville de Pirae

POM'FEST QUIZ - POM 2021

COMMUNE DE PIRAE

Règlement de concours

NOVEMBRE 2021

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ORGANISATION	2
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
ARTICLE 3 : PRINCIPE ET MODALITÉS DU CONCOURS.....	2
ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT	3
ARTICLE 5 : PRIX ET RÉCOMPENSES	3
ARTICLE 6 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	3
ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE	3

RÈGLEMENT DU POM'FEST – QUIZ

Date de lancement et
début du concours
17 novembre

Période du concours
17 au 24 novembre

Fin du concours
**24 novembre
à 12h00**

Tirage au sort et
annonce des
résultats
26 novembre

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Dans le cadre de son programme Pirae Oire Ma 2021, la commune organise le concours « POM'Fest – QUIZ », en partenariat avec la fédération Te Ui Hotu Rau No Pare Nui et avec le soutien financier du syndicat mixte du Contrat de Ville de l'Agglomération de Papeete, qui se déroulera **du 17 novembre au 24 novembre 2021** au sein de la commune de Pirae.

Le « POM'Fest – QUIZ » prendra la forme d'un questionnaire à choix multiple (quiz) environnemental dans les conditions décrites ci-après.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent concours est ouvert aux résidents de Pirae.

Les mineurs sont autorisés à participer à cet évènement sous réserve de présenter l'autorisation parentale dûment remplie et signée par le représentant légal du mineur.

Les participations sont ouvertes à partir **du lundi 17 novembre 2021**.

Les participants devront obligatoirement renseigner le bulletin de participation et répondre à la série de questions sur la thématique de l'environnement et particulièrement la gestion des déchets à Pirae. Une seule participation par personne sera autorisée et prise en compte.

Tout bulletin illisible ou dont les informations ne permettent pas d'identifier facilement le participant ne sera pas pris en compte lors du tirage au sort.

Toutes les informations et données personnelles sur les participants du concours relevées au travers du quiz (Nom, Prénom, adresse géographique et contacts téléphoniques) font l'objet d'un traitement informatique à des fins statistiques. Ces données seront supprimées à l'issue du concours, dès la remise des prix.

Pour tout renseignement, le bureau Cadre de vie est joignable au : 40 50 80 73.

ARTICLE 3 : PRINCIPE ET MODALITÉS DU CONCOURS

Le « POM'Fest – QUIZ » comporte 10 questions à choix multiple relatives à la gestion des déchets de Pirae et à l'environnement de manière générale.

Le « POM'Fest – QUIZ » est disponible :

- sur la page Facebook officielle « Ville de Pirae » (format électronique) ;
- sur le site internet de la ville de Pirae www.pirae.pf (format électronique) ;
- au guichet d'accueil de la mairie de Pirae (format papier) ;
- au marché municipal de Pirae (format papier) ;
- à Loridan (format papier).

Chaque participant devra répondre au questionnaire en ayant préalablement renseigné son identité. Plusieurs réponses sont possibles. Par conséquent, chaque question sera validée uniquement lorsque l'ensemble des réponses correctes attendues seront cochées.

À l'issue du concours, les questionnaires comptabilisant au moins 9 réponses correctes seront sélectionnés pour procéder au tirage au sort.

Les questionnaires format papier pourront être déposés dans les urnes prévues à cet effet et mises à disposition dans le hall d'accueil de la mairie, au sein du marché municipal de la commune de Pirae et à Loridan, du 17 au 24 novembre 2021 à 12h00. Seuls les questionnaires format papier recueillis dans les urnes seront pris en compte dans le cadre du présent concours. Les questionnaires format papier seront disponibles uniquement aux heures d'ouverture au public des structures.

Les questionnaires format électronique devront être renseignés, remplis et validés dans la stricte période du concours, du lundi 15 au mercredi 24 novembre 2021 à 12h00.

La clôture du concours est fixée au **mercredi 24 novembre 2021 à 12h00 (midi)**.

ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT

À la clôture du concours, les questionnaires sont dépouillés et corrigés. Seuls les questionnaires renseignés par les résidents de Pirae (mention « résident de Pirae » à cocher) seront admis et pris en compte dans le cadre de ce jeu-concours. Les questionnaires comptabilisant au moins 9 réponses correctes seront sélectionnés pour le tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué le **vendredi 26 novembre 2021**.

ARTICLE 5 : PRIX ET RÉCOMPENSES

À l'issue du tirage au sort, des lots seront attribués à cinq lauréats comme suit :

1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
<ul style="list-style-type: none">• 1 médaille d'or• 1 Panier de kit écologique*	<ul style="list-style-type: none">• 1 médaille d'argent• 1 Panier de kit écologique*	<ul style="list-style-type: none">• 1 médaille de bronze• 1 Panier de kit écologique*	<ul style="list-style-type: none">• 1 médaille de blanche• 1 Panier de kit écologique*	<ul style="list-style-type: none">• 1 Panier de kit écologique**
<i>*1 Panier de Kit écologique d'une valeur de 10 000 FCFP</i>				
<i>**1 Panier de Kit écologique d'une valeur de 5 000 FCFP</i>				

Les vainqueurs seront contactés individuellement et les récompenses et prix devront être récupérés auprès du Bureau Cadre de Vie de la mairie de Pirae le **mardi 30 novembre 2021**.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

En cas de force majeure (aléas climatiques, confinement, ...) ou pour toute raison indépendante de la volonté des services communaux organisateurs, la ville de Pirae se réserve le droit de modifier l'organisation du concours.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

En participant au présent concours, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles.